



PV réunion Automne 07/10/2022

Membres Présents : GHIHONETTO Claude, GHIGONETTO Claudine, FAURE-VINCENT Eric, CHARRIERE Georges, AMIOT Pascal, COMBE Cyril, CARPENTIER Guillaume, ISTRIA Marie-France, DEVEZEAUD SUZY

Membres Excusés : DASTREVIGNE Patrick, RICHAND Béatrice

Membre absent : DUJARDIN Bastien

Voir Annexe 1

1. Allocution du Président.

« Bonsoir à tous, merci une nouvelle fois de vous rendre disponible de venir participer à cette réunion dites « d'Automne » consistant chaque année à faire un point sur la saison écoulée, qui cette fois fut enfin complète ! Nous n'avons pas chômé ! Encore merci à tous ceux qui ont pleinement œuvré dans leurs missions respectives.

Vous constaterez l'absence de Patrick qui malheureusement fait face à d'importants soucis de santé, souhaitons que tous cela rentre dans l'ordre rapidement et également l'absence de Bastien qui lui n'a pas pu se rendre disponible, les réunions avec des horaires en soirée ne sont pas optimales pour lui, il est en train de retaper le boulodrome de Guillestre.

C'est un réel plaisir de vous retrouver autour de notre table dans un contexte apaisé, je souhaite que nos échanges soient riches et bénéfiques pour nos passions communes ».

2. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur à Embrun le 07 Mai 2022

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

3. Affaire Disciplinaire

Procédure en cours sur des faits qui se sont déroulés le 09 aout 2022 Gap, lors d'un concours « ouvert à tous » organisé par le GAP HA.

Sont convoqués devant la Commission de Discipline pour être entendus **M. Jean PROVENSAL, M. Philippe ROSSIGNOL et M. Serge LAMOTTE.**

4. Points licences saison 2022

A ce jour, nous recensons **1169 licences** (effectif pour la saison 2022)

5. Comptabilité

Au 06 octobre 2022, : Nous sommes en positif sur le compte courant **+607.90€**

Produits à encaisser : approximativement 13 712.36€

Charges à Comptabiliser : Approximativement 11 411.50€

Soit : 2300.86€

Sachant qu'il reste encore quelques frais à venir : Challenges des As Pétanque et Jeu-Provençal, les indemnités des Clubs sortis du département lors des CRC 2022 etc ...

L'exercice 2022 finira certainement en négatif, rien d'étonnant, la saison ayant été complète et qu'il nous manque une centaine de licences par rapport au prévisionnel auxquelles se rajoute la prise en charge de l'augmentation régionale.

L'argent du Comité placé sur le livret A n'a pas été touché au cours de la Saison.

De nombreuses économies de fonctionnement ont pu être réalisées avec notamment le changement d'assureur, la fin du contrat du photocopieur pour lequel nous avons dû régler les frais de restitution de l'appareil (non budgétisé), les pré-réservations des Championnats de France permettant le défraiement de plus de voiture pour les Qualificatifs régionaux Jeunes et le paiement des réservations hôtelières et des repas pour l'intégralité des Championnats de France.

Rappel : Le CD05 réserve pour ses qualifiés au France le séjour jusqu'à la fin et non jusqu'à l'élimination des équipes de la compétition comme la plupart des autres comités.

Après discussion sur l'augmentation du cout de la vie, les indemnités pour la restauration passeront de 20€ à 25€ par repas en 2023.

6. Tarifs Arbitrage

Les arbitres du département lors des championnats ou qualificatifs départementaux sont actuellement payés au tarif des arbitres Européens (70€ / jour + 0.30 € du kilomètre), le président a plusieurs fois demandé au responsable de la Commission départemental d'arbitrage sur notre territoire de lui fournir le PV de réunion actant l'application de ce tarif dans les Hautes-Alpes, celui-ci n'est pas en mesure de lui fournir.

Afin de clarifier la situation, le président du comité a présenté la grille officielle de la FFPJP d'Indemnisation **Minimale** des Arbitres par journée qui prévoit une indemnisation lors des championnats départementaux une indemnité de **40 € pour un arbitre départemental** et **50 € pour un arbitre Régional** + les frais kilométriques qui sont de 0.30€/ km quelque soit le grade de l'Arbitre.

Conscient que l'indemnité minimale de 40€ proposée par cette grille n'est pas suffisante, le président propose une indemnité forfaitaire de 70€/jour Kilomètre compris, pour l'arbitrage d'un éliminatoire.

Pascal Amiot, arbitre départemental et membre de la commission d'arbitrage ne partage pas ce point de vue et fait part au comité de ne pas vouloir modifier la rémunération actuelle.

Il est alors décidé d'adresser un mail à tous les Arbitres du département pour exposer la situation, et leur demander faire une proposition au Comité Directeur.

La Commission départementale d'arbitrage devra faire un retour lors de la prochaine réunion de Comité directeur programmée le samedi 10 décembre 2022.

Cette proposition sera présentée et devra être approuvée par les présidents de Clubs lors de l'AG 2022 du comité des Hautes-Alpes FFPJP

7. Résultats Sportifs (Ch Dép, Qualifs Rég, Ch France, CDC, CRC, Sélection Jeunes, CDF, Odalyades)

Voir Annexe 2 et 3

Retour sur les sélections Départementales jeunes à Villeneuve (04) :

Il est ressorti que les jeunes ont été bien encadrés, également reçu dans une ambiance conviviale et qu'une bonne mentalité régnait au sein du groupe.

Nos 2 licenciés Kyle DEVEZEAUD et Tom MASTRAPASQUA ont été sélectionnés pour les phases régionales qui se déroulent le 25 septembre à Carpentras. Kyle et Tom ne sont pas retenus pour les sélections nationales, ils sont candidats à l'intégration du CRE (Centre Régional D'entraînement), ils obtiendront une réponse officielle prochainement.

Les petits ont rapporté avoir passé un très bon moment et avoir vécu une belle expérience, sachant qu'aucune mise en compétition des enfants n'a été faite.

8. Critériums Gap et Laragne 2022

Gap :

National JP:

- Mauvais accueil du délégué suite à la confusion du rôle du délégué et du rôle du graphiqueur.
- Pas de chèque établi pour les finalistes et vainqueurs du National JP.
- Pas de carré d'Honneur
- Non- respect de la réglementation en vigueur concernant la répartition des prix.
- Dimensions des terrains non-conforme.

Régional : Non-respect de la réglementation concernant la répartition des prix.

Laragne :

- Un taux de participation en hausse.
- Suite à la mise en évidence de l'incapacité de l'arbitre principal désigné par la FFPJP à officier, le Comité va faire une demande de remboursement des importants frais exposés pour ses services auprès de la Fédération.

9. Présentation calendrier unique FFPJP 2023.

- ✓ Le Triplette Pétanque Sénior passe à 128 équipes et sera positionné en même temps que le triplette Pétanque Féminin, ce qui une date de libre pour insérer le Triplette Pétanque Mixte qui sacrera cette année des champions de France
- ✓ Le Championnat Départemental Vétéran passera sur 2 jours, pour résoudre le problème récurrent de fatigue et d'éclairage.
- ✓ Le championnat Départemental Doublette Féminin passera sur 1 jour et demi, ce qui permettra de finir la compétition en même temps que le Championnat Départemental Tête à Tête Sénior.

10. Championnat de France de Tir de précision 2023

Suite au conseil des régions conseillant d'accoler le CDF TDP à un CDF existant ce qui économiserait bénévoles et finances des Comités Départementaux, et Régionaux, l'organisation du Tir de Précision reste en suspens.

11. Organisation 05 des Qualificatifs Régionaux du 18 au 21 mai 2023. (*Individuel Féminin, Doublettes Séniors, Triplettes Vétéranes, Triplettes Pétanque Séniors et Féminins, Doublettes Mixtes*).

Le club de Briançon Serre-Chevalier va être proposé pour l'organisation des qualificatifs régionaux dans le but de faire découvrir les capacités du club à accueillir un éventuel Championnat de France dans les années à venir.

La FFPJP a adressé un mail portant sur la répartition des équipes pour les CDF Doublette et Triplette Jeu-Provençal 2023, Le CD05 à la possibilité de demander jusqu'à 3 équipes au Championnat de France.

Après concertation, il a été décidé que **3 équipes** seront demandées dans chaque catégorie.

12. Questions diverses

Où se déroulera l'Assemblée Générale du CD05 ?

Une demande d'organisation va être envoyée aux clubs souhaitant accueillir l'AG. Si le lieu choisis possède un boulodrome couvert le Challenge Audéoud sera organisé le jour même.

A l'issue de l'AG, Un repas sera offert à chaque président de Club et un accompagnant de leur choix.

Quel prix pour la licence en 2023 ?

L'augmentation de la part Région ne sera plus absorbée par le CD05 en 2023, de plus une augmentation du prix de la licence après une date butoir sera proposée au congrès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président clôturera alors la séance aux alentours de 20h30.

Guillaume Carpentier

Secrétaire Général CD 05 FFPJP



Cyril Combe

Président du CD05 FFPJP

